

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique du maire	3
Informations municipales	4
La bibliothèque	19
La page communautaire	25
La rubrique informative	27
Le calendrier des activités	34
Pour nous joindre	36

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

Mise en pages : Annick Gaudet

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 22 no 3
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

La période estivale s'amorce dans quelques jours et, avec celle-ci, le cœur de nos activités du 100^e. Dernièrement, je visitais la ville de Témiskaming et ce qui m'a le plus séduit, c'est l'accueil de ses citoyens qui, sans me connaître, me saluaient et lorsque j'avais besoin d'un renseignement, c'est avec le sourire que l'on m'informait. Bref, à nous maintenant, Macamicoises et Macamicois, de recevoir les nombreux visiteurs qui sillonneront notre ville et notre région et de les accueillir avec sourire et courtoisie; voilà une belle opportunité de faire connaître notre ville et ses attraits, que nous soyons dans Colombourg ou dans le centre de la municipalité.

Même si je me répète d'une chronique à l'autre, je vous invite à fleurir davantage vos propriétés et à profiter de ce début d'été pour entreprendre une corvée de grand nettoyage; soyons fiers de notre milieu de vie.

Durant le dernier mois, nous avons reçu plusieurs plaintes concernant les chats et les chiens errants, je tiens à vous rappeler que vous devez garder vos

animaux de compagnie chez vous et ne pas les laisser libres de circuler partout sur les propriétés de vos voisins.



Un train de souvenirs...

En terminant, merci de participer aux diverses activités du 100^e, un succès à n'en pas douter. Bravo à l'équipe de notre président, Gilles Parent!

Le maire,



Claude N. Morin

Informations municipales

**Aux contribuables de la Ville de
Macamic**

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes avis est, par les présentes, donné que la Ville de Macamic a adopté le 5 juin 2017 un nouveau calendrier des séances du conseil pour l'année 2017. Il a été adopté que la séance régulière du conseil municipal du mois d'août soit fixée au :

**14 août 2017, à 19 heures, à l'hôtel de
ville de Macamic**

(En conséquence, la séance prévue le
8 août 2017 est annulée).

DONNÉ CE 6 JUIN 2017.

**Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe**

VILLE DE MACAMIC

NOUVEAU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

- ↪ 9 janvier
- ↪ 6 février
- ↪ 6 mars
- ↪ 3 avril
- ↪ 1^{er} mai
(salle Colombourg)
- ↪ 5 juin
- ↪ 4 juillet
(3 fête du Canada)
- ↪ 14 août
- ↪ 5 septembre
(4 fête du Travail)
(salle Colombourg)
- ↪ 2 octobre
- ↪ 6 novembre
- ↪ 11 décembre



Adopté le 5 juin 2017

CHANGEMENT D'HORAIRE DE
COLLECTES
CONGÉS FÉRIÉS



Veillez prendre note qu'en raison de la fête nationale des Québécois et la fête du Canada, il y aura quelques changements à l'horaire des collectes, comme suit :

La collecte du vendredi 23 juin 2017 sera devancée au jeudi 22 juin 2017;

La collecte du vendredi 30 juin 2017 sera devancée au jeudi 29 juin 2017.

Nous vous demandons de mettre vos bacs au chemin la veille de la collecte.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Source : Joëlle Rancourt

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du 4 juillet 2017, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

6, 10^e Avenue Ouest
Lot 4 730 079
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment principal avec une marge avant inférieure à celle calculée à partir de la marge avant des maisons avoisinantes tel que décrit à l'article 8.1.2 du règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic;
- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché (remise) avec une marge latérale ouest à 0,06 mètre au lieu de 0,70 mètre et avec une distance entre le garage et la maison à 1,33 mètre au lieu de 2,50 mètres, le tout tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de

dérogation mineure lors de la séance du 4 juillet 2017, à 19 heures, au 70, rue Principale à Macamic.

Donné à Macamic ce 8 juin 2017.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2017, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

23, 1^{re} Avenue Ouest
Lot 4 729 638
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien tel que construit du garage (tel qu'illustré sur le certificat de localisation) avec une marge latérale à 0,60 mètre au lieu de

2 mètres ainsi qu'un espace libre à ciel ouvert à 0,25 mètre au lieu de 0,60 mètre et avec une marge arrière côté sud à 0 mètre au lieu de 2 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 juillet 2017, à 19 heures, au 70, rue Principale à Macamic.

Donné à Macamic ce 8 juin 2017.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 4 juillet 2017, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

41, rue Principale
Lot 4 729 788
Cadastre du Québec

remise) dont le côté sud est dérogatoire quant à la marge de recul latérale sud et l'espace libre à ciel ouvert.

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien tel que construit des bâtiments secondaires (garage et remise) avec une marge latérale sud à 0,71 mètre au lieu de 1,5 mètre et avec un espace libre à ciel ouvert à 0,41 mètre au lieu de 0,6 mètre et avec une superficie totale de 137,9 mètres carrés excédant de 40,3 mètres carrés celle du bâtiment principal (97,6 mètres carrés) tel qu'exigé au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Permettre l'agrandissement du garage côté est d'une superficie de 36,32 mètres carrés, portant ainsi la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 174,22 mètres carrés au lieu de 97,6 mètres carrés soit un excédent de 76,62 mètres carrés tel qu'exigé au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Permettre que ledit agrandissement suive l'alignement latéral des bâtiments secondaires (garage et

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 juillet 2017, à 19 heures, au 70, rue Principale à Macamic.

Donné à Macamic ce 8 juin 2017.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Congés fériés



Les bureaux municipaux seront fermés les **23 et 30 juin** en raison des congés fériés de la fête nationale des Québécois et de la fête du Canada.

Source : Denis Bédard
Directeur général

Avis de nomination



Macamic, le 28 avril 2017. - Messieurs Denis Bédard, directeur général et Guillaume Ratelle, directeur des travaux publics de la Ville de Macamic sont heureux de vous annoncer la nomination de monsieur Éric Alain au poste de contremaître-opérateur pour la Ville de Macamic.

Monsieur Alain aura pour mandat de coordonner, superviser et diriger sur le terrain les employés du service des travaux publics et des espaces verts. Il aura également un rôle prépondérant dans la gestion des plaintes auprès des citoyens.

Fort d'expériences professionnelles acquises dans divers domaines, dont le monde municipal, monsieur Alain possède des qualités indéniables qui lui permettront de répondre aux responsabilités et aux tâches exigées par le poste. Excellent joueur d'équipe, il est reconnu pour son leadership participatif et mobilisateur, sa détermination, son enthousiasme et son intégrité. Nous sommes convaincus

qu'il saura faire profiter toute la communauté de son expérience et de ses nombreuses qualités et habiletés.

Monsieur Alain est entré en poste le 1^{er} mai; toute la population se joint à nous pour lui souhaiter la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Macamic est une ville de 2 817 habitants et la deuxième en importance en Abitibi-Ouest. Elle est reconnue pour sa joie de vivre et la qualité des services offerts à la population; nous désirons, par cette nomination, concrétiser davantage notre slogan « **Macamic, une ville de choix** ».

M. Denis Bédard, directeur général
M. Guillaume Ratelle, directeur des travaux publics et directeur général adjoint



Ouverture du terrain de camping municipal de la Ville de Macamic



Désormais, le terrain de camping municipal ouvrira lors de la fin de semaine de l'ouverture de la pêche en mai et fermera la fin de semaine de la fête du Travail.

Pour 2017, la **date d'ouverture** du camping est fixée au **vendredi 19 mai 2017** et la **date de fermeture** au **lundi 4 septembre 2017**.



Source : Guillaume Ratelle, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

Obligation d'un certificat d'implantation

Étant donné que de nouvelles constructions ont dû être traitées en dérogation mineure parce que leur implantation était non conforme au règlement de zonage 07-080 de la Ville de Macamic et que le règlement 07-084 sur l'émission des permis et certificats stipule, entre autres, que toute demande de permis de construction doit être accompagnée d'un plan d'implantation, il a été estimé que le dépôt d'un certificat d'implantation permettrait d'éviter des erreurs d'implantation et, conséquemment, de diminuer le nombre de demandes de dérogations mineures pour les nouvelles constructions.

En conséquence, lors de la séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 11 octobre 2016, il a été résolu à l'unanimité qu'un certificat d'implantation fait par un arpenteur-géomètre soit exigé pour toute demande de permis de construction d'un bâtiment principal et/ou d'un bâtiment secondaire détaché de 15 m² et plus.

**Source : Annick Gaudet
Inspect. mun. adj.**

Règlement numéro 15-206 :
concernant les nuisances

EXTRAITS

ARTICLE 8 - FEU

- a) Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet.
- b) Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer un feu d'herbe, de foin, de broussailles ou de faire brûler des tas de bois, de faire brûler à ciel ouvert des rebuts ou toute autre matière.
- c) Constitue une nuisance et est prohibé le fait de brûler des objets de caoutchouc tels que des pneus, des déchets de construction et des produits dangereux ou polluants.
- d) Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer des nuisances au voisinage par la fumée ou les odeurs.



ARTICLE 9 - FEUX D'ARTIFICE



Dans les périmètres urbains de l'ancienne ville de Macamic et de Colombourg constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifice, sauf si les conditions suivantes sont respectées, soit :

- a) Le vendredi et le samedi entre 21 heures 30 et 23 heures 30, à l'exception de la fête nationale du Québec, la fête du Canada et la fête du Travail où les feux seront permis;
- b) Sous la surveillance d'un adulte responsable des lieux physiques;
- e) À au moins 30 mètres de tout bâtiment, voiture, arbre, câble électrique ou téléphonique et des produits combustibles et orientés de façon à ne pas être dirigés vers ces éléments.

ARTICLE 10 – BACS À DÉCHETS ET À RÉCUPÉRATION

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser les bacs à déchets et à



recupération en bordure du chemin à l'exception de la veille et de la journée de la collecte de ces derniers.

Lorsque la collecte est effectuée, les bacs doivent être retournés à leur lieu d'entreposage.

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, les bacs doivent être entreposés en cour latérale ou en cour arrière seulement.

ARTICLE 15

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de 6 pouces ou plus constitue une nuisance et est prohibé.



RAPPEL : Règlement concernant les refoulements d'égouts sanitaires et pluviaux

À tous les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité.

Nous vous rappelons l'existence du règlement No 04-041 contre les refoulements d'égouts; ce règlement précise, entre autres :

ARTICLE 3

Tout propriétaire d'immeuble doit installer une soupape de sûreté sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils, notamment les renvois de planchers, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans le sous-sol et les caves ainsi que sur les branchements qui reçoivent les eaux pluviales provenant de surfaces extérieures en contrebas du terrain avoisinant et adjacentes au bâtiment telles que les descentes de garage, les entrées extérieures ou les drains français. En tout temps, les soupapes de sûreté doivent être tenues en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 6

Le présent règlement s'applique à **tous les bâtiments érigés ou à être érigés dans la municipalité quelle que soit la date de construction**. Le texte intégral de ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, aux heures d'ouverture.

RAPPEL - Règlement sur les animaux

Nous désirons rappeler aux propriétaires d'animaux l'existence d'un règlement municipal qui précise, entre autres, ce qui suit :

➤ Excréments

Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salie par les dépôts de matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique; à cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire.

Cette disposition ne s'applique pas aux chiens-guides.

➤ Place publique - tenue en laisse

Aucun chien ne peut se trouver sur une place publique, à moins qu'il ne soit tenu en laisse par son gardien.

Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non.

Également, nous demandons à tous les propriétaires d'un animal, **soit un chien**

ou un chat qui n'est pas muni d'une licence de la municipalité, de procéder à son enregistrement en se rendant à l'hôtel de ville aux heures de bureau, soit de 8 heures à 16 heures 30. La licence est gratuite et est valide en permanence.

Voici quelques articles de ce règlement :

3.2 Nombre

À l'intérieur du secteur urbain de la ville, **nul ne peut garder**, dans une maison d'habitation ou sur le terrain où est située cette maison d'habitation ou dans les dépendances de cette maison d'habitation, **un nombre total combiné de chiens ou de chats supérieur à trois (3)**.



7.8 Médaille

La Ville de Macamic remet à la personne qui demande la licence un médaillon avec un numéro.

Le médaillon est valide jusqu'à ce que l'animal soit mort, disparu, vendu ou que le gardien en ait autrement disposé.

7.10 Port du médaillon

Le gardien doit s'assurer que le chien ou le chat porte en tout temps, au cou, le médaillon émis correspondant audit chien ou audit chat, faute de quoi il commet une infraction.

7.12 Duplicata

Un duplicata des médaillons perdus ou détruits peut être obtenu gratuitement.

De plus, nous désirons vous rappeler que, dans ce même règlement, il y a des races de chien interdites sur notre territoire; en voici le détail :

10.1 Races interdites

- 1) Un chien de race rottweiler, mastiff, bull mastiff;
- 2) Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 1** du présent article et d'un chien d'une autre race;
- 3) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au



paragraphe 1 du présent article;

- 4) Un chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american pitbull-terrier (p.i.h.) ou american staffordshire terrier;
- 5) Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4** de cet article et d'un chien d'une autre race;
- 6) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4** du présent article;
- 7) Un chien déclaré dangereux par le service des travaux publics de la Ville de Macamic suite à une analyse du caractère et de l'état général de l'animal.

Nous vous rappelons que l'application de ce règlement est confiée à la Sûreté du Québec.

**Source : M. Denis Bédard, dir. gén.
819 782-4604, poste 238**

RAPPEL : Prévention des noyades dans les piscines résidentielles

Contexte



Au Québec, on estime que près de dix enfants perdent la vie chaque année par noyade et qu'environ la moitié d'entre eux se noient dans une piscine résidentielle.

Vous pouvez contribuer à empêcher ou à diminuer le nombre de noyades en vous conformant à certaines règles de sécurité définies par les lois et règlements provinciaux et municipaux, notamment celles qui visent le contrôle de l'accès à la piscine.

Piscine creusée ou semi-creusée

La piscine doit être complètement entourée d'une clôture qui :

- ✓ bloque l'accès à la piscine
- ✓ a une hauteur minimale de 1,2 mètre
- ✓ est munie d'un système de fermeture et de verrouillage automatiques des portes
- ✓ empêche le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre
- ✓ est conçue pour résister à un enfant et empêcher son escalade

Piscine à paroi souple (gonflable)

Puisque la paroi souple d'une piscine gonflable ne constitue pas une barrière efficace pour empêcher l'accès à l'eau, les mêmes règles de sécurité doivent être appliquées pour la piscine gonflable que pour la piscine creusée ou semi-creusée.

Piscine hors-terre à paroi rigide



Les mesures de prévention sont les suivantes :

- ✓ une clôture doit entourer complètement la piscine si cette dernière n'est pas munie d'une paroi rigide d'une hauteur minimale de 1,2 mètre
- ✓ la clôture doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre
- ✓ une échelle amovible ou rabattable doit être utilisée si la piscine n'est pas accessible à partir d'un patio ou d'une plate-forme
- ✓ une barrière munie d'une porte à ressort qui se referme et se verrouille

automatiquement doit être installée lorsque la piscine est accessible à partir d'un patio ou d'une plate-forme

- ✓ la pompe ou le filtre doit être placé à un mètre de la piscine ou être sous une structure empêchant l'accès à la piscine

Normes municipales

Un permis municipal est obligatoire pour une nouvelle construction comme :

- ✓ l'installation d'une piscine ou son remplacement
- ✓ la construction d'une clôture donnant ou empêchant l'accès à une piscine

Outil d'autoévaluation

La Société de sauvetage, conjointement avec le Gouvernement du Québec, a mis sur pied un site Web portant essentiellement sur la sécurité des piscines résidentielles; ce site est accessible au www.mapiscinesecuritaire.com. On y trouve notamment un test d'autoévaluation.

Source : **Annick Gaudet**
Inspect. mun. adj.

Utilisation d'un conteneur



De plus en plus de gens s'intéressent aux conteneurs de type maritime pour entreposer leurs biens chez eux. Ces conteneurs offrent un espace de rangement intéressant et sont de plus en plus faciles à se procurer, mais sachez qu'ils ne sont pas autorisés partout sur notre territoire.

En effet, selon l'article 9.25 du règlement de zonage de la Ville de Macamic No 07-080, l'emploi ou l'utilisation d'un conteneur pour l'entreposage de biens et de matériel est **autorisé aux conditions suivantes seulement** :

- a) il est autorisé **exclusivement dans une zone industrielle (IN), agricole (AG) ou agroforestière (AF)**;
- b) il doit y avoir **un bâtiment principal sur le lot**;
- c) le conteneur **doit être peint ou recouvert de clin de vinyle, d'aluminium ou de bois, d'une couleur s'harmonisant avec le bâtiment principal** qu'il accompagne et doit être exempt de tout lettrage;

- d) le conteneur doit être installé convenablement sur un **terrain nivelé** et **ne doit pas être muni de roues**;
- e) le conteneur doit être placé **dans une cour arrière**, être à un minimum de 2,0 mètres de toute ligne de propriété et à **plus de 3,0 mètres du bâtiment principal**;
- f) les normes relatives au nombre de conteneurs permis sur un terrain et la superficie maximale totale qu'ils occupent sont celles applicables dans la zone pour un bâtiment secondaire détaché;
- g) la **hauteur maximale** d'un conteneur est fixée à **3,0 mètres**, calculée verticalement par rapport au niveau moyen du sol où il est placé et à son point le plus élevé;
- h) il est **interdit de superposer un conteneur sur un autre**;
- i) le conteneur doit être **maintenu en bon état**.

De plus, afin de procéder à l'installation d'un conteneur sur son terrain, il faut au préalable **se procurer un permis auprès de la Ville**, ceci dans le but de s'assurer que l'installation du conteneur respecte toutes les conditions exigées par le règlement.

**Source : Annick Gaudet
Inspect. mun. adj.**

Règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables

À plusieurs occasions, la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon nous a informés que des couches souillées et des excréments d'animaux avaient été déposés dans des bacs à recyclage, ce qui a pour effet de contaminer le chargement de récupération et celui-ci peut être refusé au centre de transbordement.

De plus, beaucoup de citoyens disposent de leurs cendres de poêle à bois par le biais de la collecte des ordures, ce qui ne pose généralement pas de problème lorsqu'elles sont disposées correctement. Or, dernièrement, il y a eu plusieurs cas dont les cendres et/ou autres résidus poussiéreux ont été déposés en vrac dans les bacs; ces matières s'éparpillent alors au vent lorsque le bac est vidé et s'envolent sur l'employé, ce qui est très déplaisant.

Nous désirons donc rappeler à tous les citoyens que la Ville de Macamic possède un règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables (No 04-050) qui stipule, entre autres, à **l'article 8.1** :

- **Qu'il est interdit** de jeter des matières résiduelles autres que des matières recyclables dans le contenant destiné au recyclage.
 - **Qu'il est interdit** de jeter des matières autres que des ordures dans le contenant destiné aux ordures. Toutes les matières, entre autres, les DDD et CRD, ou tous les encombrants dont les dimensions empêchent le contenant d'être fermé sont également interdits.
 - Dans le cas où **des cendres et/ou autres résidus poussiéreux** doivent être déposés dans le contenant, ils doivent l'être dans des sacs fermés et attachés, après avoir été refroidis.
- Aucune matière recyclable ne doit être souillée de nourriture;
 - Le papier et le carton doivent être propres et exempts de toute matière organique ou autres;
 - Les boîtes en carton doivent être pliées, écrasées ou découpées;
 - Les résidus domestiques dangereux ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage;
 - Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage.

De plus, le règlement édicte, à l'**article 9.3, les conditions de recyclage des matières recyclables :**

- Toutes les matières recyclables doivent être sèches;
- Tous les récipients de verre (si autorisés), de métal ou de plastique doivent être vidés de leur contenu et nettoyés de façon à ce qu'il ne reste aucune matière quelconque, et séchés;

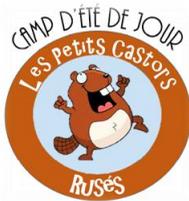
Le manquement à une des obligations du présent règlement **pourrait faire en sorte que les bacs ne soient pas ramassés.**

Le règlement stipule également, aux articles 8.2 et 9.4, qu'après avis verbal au contribuable concerné, le directeur général ou le contremaître peut faire enlever les déchets domestiques dangereux, les matériaux de construction, toute matière résiduelle ou les matières recyclables aux frais du propriétaire ou de l'occupant si celui-ci omet d'en disposer conformément à la réglementation municipale.

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende minimale de 50 \$ à 100 \$ et pouvant aller jusqu'à 300 \$ pour des récidives.

**Source : Annick Gaudet
Inspect. mun. adj.**

Inscription au camp de jour



Tarifcation

Camp de jour (été complet)

1 ^{er} enfant	300 \$
2 ^e enfant	240 \$
3 ^e enfant et suivants	200 \$

Camp de jour (à la semaine)

Par enfant	75 \$
------------	-------

Service de garde (été complet)

Par enfant	60 \$
------------	-------

Service de garde (par période)

Par enfant	2 \$+
------------	-------

Inscription

En ligne :

En suivant le lien suivant :

<http://urlz.fr/5d8w>

Vous trouverez ce lien sur le site Internet de la Ville de Macamic, section *Communiqués* ou sur les pages Facebook suivantes : Ville de Macamic / Loisirs Macamic / Camp de jour – Les Petits Castors rusés.

Par téléphone :

Au 819 782-4604, poste 230 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

En personne :

Au Centre Joachim-Tremblay du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Pour le paiement :

En personne :

Au Centre Joachim-Tremblay du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Par la poste à l'adresse suivante :

Ville de Macamic
34, 6^e Avenue Ouest
Macamic (Québec) J0Z 2S0

Horaire du camp de jour :

26 juin au 18 août 2017 inclusivement,
lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
(midi inclus)

Horaire du service de garde :

Période 1 de 7 h 30 à 8 h 30
Période 2 de 16 h 30 à 17 h 30

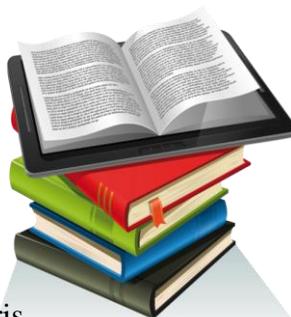
Source : Myriam Audet

Coordonnatrice en loisirs

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Landon t. 1-2
Anna Todd
- Musique
Danielle Steel
- Accompagner un proche en fin de vie
Dr Christophe Fauré
(Don Club Lions)
- La revanche dans la peau
Robert Ludlum
- Before t. 1-2
Anna Todd
- Un cœur pour la vie
Martin Juneau
- Un appartement à Paris
Guillaume Musso
(Don Club Lions)
- L'espoir des Bergeron t. 2
Michèle B.-Tremblay
- Maman, pourquoi tu le laisses faire?
Anna Lowe
- Sur les berges du Richelieu t. 2-3
Jean-Pierre Charland
- Fin de ronde
Stephen King
- Le secret des vagues
Carmen Belzile
- Ça sent la coupe
Mathieu Simard
- Messagère des anges
Marie-Bernadette Dupuy
- Pénitence
Philip Kerr
(Don Club Lions)
- Le ranch des trois collines
Leila Meacham
- Une simple histoire d'amour
Louise T.-d'Essiambre
- Jardiner avec Marthe
Marthe Laverdière
- Mon fol amour
Dominique Demers



**Bibliothèque municipale Desjardins
de Macamic**

819 782-4604, poste 274



Visitez-nous sur Facebook

Congés fériés

Votre bibliothèque sera fermée les samedis **24 juin et 1^{er} juillet** en raison de la fête nationale des Québécois et de la fête du Canada.

Horaire d'été

Pour les mois de **juillet** et d'**août**, l'horaire de votre bibliothèque sera modifié afin de permettre aux bénévoles de profiter de leur été; **les plages horaires du mercredi et du samedi seront maintenues durant cette période.** Le retour à la normale se fera dès septembre. Merci à tous nos bénévoles et passez de belles vacances.

Juillet et août

Mercredi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Samedi : 10 heures à 12 heures

Pour consulter l'horaire régulier de votre bibliothèque, consultez la page 35 de cette édition de l'Info-Mak.

Semaine des Grandes Retrouvailles

Pendant la Semaine des Grandes Retrouvailles, soit du 14 juillet au 22 juillet 2017 inclusivement, de 9 heures à 17 heures, votre bibliothèque deviendra un centre d'information touristique pour toutes les activités offertes dans le cadre du 100^e anniversaire de Macamic et servira, par la même occasion, de point de vente pour les articles promotionnels.

De plus, pendant cette période, la bibliothèque offrira une programmation spéciale en lien avec le 100^e afin d'animer les lieux. Suivez-nous sur Facebook dans les prochaines semaines pour connaître notre programmation.

À noter que les plages pour les prêts de livres sont exclusivement le mercredi et le samedi, selon l'horaire d'été.

Les vendredis BibliOnJoue

Votre bibliothèque vous convie à venir participer à nos soirées **BibliOnJoue**. Avez-vous le goût de venir jouer à des jeux de société tout en socialisant et en ayant du plaisir?

Pour bien terminer la programmation 2016-2017 de votre bibliothèque, vous êtes conviés à l'activité BibliOnJoue

tous les vendredis de juin; l'activité fera relâche jusqu'en septembre.

L'activité est gratuite et offerte à tous. Pour information, contactez votre bibliothèque ou suivez-nous sur Facebook. Venez vous amuser et vivre des moments de plaisir avec nous!

Exposition « 100 ans de maire en maire »

RAPPEL : La Bibliothèque municipale Desjardins est fière de présenter à la population sa première exposition sous le thème « 100 ans de maire en maire ». En lien avec le 100^e de la Ville, l'exposition de photos présente une rétrospective historique des maires ayant œuvré à la Ville de Macamic, à la municipalité de paroisse de Macamic (1918-2001) et à la municipalité de Colombourg (1926-2002).

L'exposition de photos est présentée de la mi-mars à la fin de juillet; vous pourrez venir la contempler aux heures d'ouverture de la bibliothèque; par la suite, les photos seront exposées à l'hôtel de ville, de façon permanente.

Cette exposition est possible grâce au travail de madame France Dion et de monsieur Claude N. Morin, maire de Macamic.

Exposition « Bandes dessinées recyclées »

Jusqu'au 20 juin prochain, votre bibliothèque est heureuse de présenter l'exposition « Bandes dessinées recyclées » présentant les œuvres du groupe d'élèves de 2^e secondaire en arts plastiques de madame Joanie Cloutier du pavillon Le Séjour.

Ce projet se voulait avant tout une sensibilisation à la récupération de vieilles bandes dessinées et de tablettes de vieux pupitres afin de démontrer aux élèves que même les vieilles choses qui ne semblent plus utiles peuvent avoir une nouvelle vie.

L'exposition présentée servira, entre autres, à réaliser une activité de critique d'arts avec les élèves du pavillon Tremblay.

Bienvenue à tous!

Nouveau service : prêt de jumelles

Le Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec annonce qu'il offre maintenant des jumelles dans certaines bibliothèques de la



région, dont celle de Macamic, pour le plus grand plaisir de leurs abonnés.

En effet, en collaboration avec Loisirs et Sports Baie-James et Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre du Programme Kino-Québec-Plaisirs d'hiver, le Réseau BIBLIO procède actuellement à une première vague de distribution de jumelles dans les bibliothèques et espère desservir l'ensemble de ses points de services d'ici quelques années.

Rappelons que l'objectif du programme de Kino-Québec est d'inciter les individus à être actifs et à profiter des activités et des espaces accessibles dans notre région.

« Tout comme nous l'avons fait avec le projet de raquettes au cours des dernières années, nous prêtons, dans presque la totalité des bibliothèques associées au Réseau BIBLIO, des jumelles disponibles gratuitement, un peu comme on le fait lors de l'emprunt d'un livre. »

Source : Louis Dallaire
Directeur général, Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Cartes d'accès pour les sites touristiques

Encore cette année, en collaboration avec le Réseau BIBLIO Abitibi-Témiscamingue, votre bibliothèque vous annonce qu'elle dispose de deux cartes d'accès gratuites, valides pour une personne chacune, que vous pouvez utiliser dans 20 différents sites touristiques de la région. Il vous suffit d'emprunter ces cartes à votre bibliothèque pour profiter de cet incroyable avantage et de les rapporter avant le délai prescrit.

Pour connaître les sites touristiques participants de l'Abitibi-Témiscamingue et les modalités d'emprunt, veuillez vous informer à votre bibliothèque.

Dons de livres

RAPPEL : Nous invitons la population à continuer à nous faire des dons de livres. Nous acceptons les livres en bon état de moins de 10 ans pour la littérature adulte et de moins de 20 ans pour la littérature jeunesse. Vous pouvez venir porter vos dons aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Votre bibliothèque remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont fait des dons de livres.

Club de lecture d'été TD pour les enfants

Ta bibliothèque t'invite à te lancer des défis.

Combien de livres peux-tu lire pendant les vacances?

C'est facile de participer!

- Inscris-toi à ta bibliothèque
- Reçois une trousse de lecture gratuite incluant un carnet et des jeux
- Retourne ton carnet complété à ta bibliothèque avant la date limite prescrite pour courir la chance de gagner des prix de participation

Tu peux consulter le site Web www.clubdelecturetd.ca pour des suggestions de lecture.

Différentes activités de lecture te seront offertes pendant l'été afin de t'aider à accomplir tes défis.

Bonne lecture!

Bibliothèque municipale de Colombourg

819 333-5783

Nouveautés (Colombourg)

- Les joyaux de la sorcière
Juliette Benzoni
- La galerie des jalousies t.3
Marie-Bernadette Dupuy
- Lavina
- Délires mortels
Kathy Reich
- L'enlèvement
Carl Rocheleau
- La dernière des Stanfield
Marc Levy
- Mon fol amour
Dominique Demers
- Les portes du couvent
Marjolaine Bouchard
- La sélection - La reine - La préférée
Kiera Cass
- L'héritière t. 4-5

- La mariée était en blanc
Mary Higgins-Clark
- C'est pour mieux t'aimer mon enfant
Christine Brouillet
- Riley t.3
Nora Roberts
- Discussion avec mes parents
François Morency
- Anxiété la boîte à outils
- D'ou viens-tu Aya?
- Jardiner avec Marthe
Marthe Laverdière
- Je ne suis pas un numéro
- Moments (extra) ordinaires
- Le monde selon Adélaïde
- Tadam
- Reine des neiges 5 minutes pour s'endormir
- Quiz Québec
- Atlas ne répond plus
Jimmy Tornado

Horaire d'ouverture

La bibliothèque et la fabrique de Colombourg seront fermées du 23 juillet au 5 août; ouverture le 9 août.

Bonnes vacances à toute la population.

Pour consulter l'horaire régulier de votre bibliothèque, consultez la page 35 de cette édition de l'Info-Mak.



La page communautaire

Fête nationale 2016



Venez célébrer la fête nationale des Québécoises et des Québécois au parc Tembec, le 24 juin prochain, de 13 heures à 16 heures.

Suivez-nous sur Facebook pour connaître l'horaire des activités.



Loisirs Macamic

Source : Myriam Audet
Coordonnatrice en loisirs

Messe au cimetière de Macamic

Pour la 20^e année consécutive, il y aura une messe auprès de nos défunts, inhumés dans notre cimetière, le dimanche 30 juillet, à 11 heures.

Prenons le temps, en cette année centenaire, de nous recueillir auprès de ceux et celles qui ont bâti notre belle municipalité. Venir vers eux, c'est leur dire que nous les aimons toujours profondément.

Demandons déjà du beau temps à l'abbé Halde, selon une tradition qui date de quelques années. En cas de forte pluie seulement, la messe aura lieu à l'église.

Pour information : 819 782-4633 ou 819 782-4368

Votre comité du cimetière

Des nouvelles de votre Comité jeunesse de Macamic

Depuis plusieurs mois déjà, nous réalisons une activité de cuisine une fois par mois dans nos locaux de jeunes. Pour Macamic, au mois de mai, nous avons fait un souper végétarien; les jeunes ont beaucoup apprécié. De plus, pour remercier notre adulte bénévole, durant la semaine du bénévolat, les jeunes ont cuisiné des macarons pour remercier monsieur Laurier Parent; monsieur Parent est le parrain du Comité jeunesse Les Macaks depuis son ouverture il y a environ six ans. Un grand merci pour votre soutien! Nous sommes privilégiés de vous avoir avec nous.



Les 21 et 22 avril a eu lieu le colloque SORS DU CADRE, un colloque régional en prévention des dépendances chez les jeunes qui a eu lieu au Centre des Congrès de Rouyn-Noranda; quatre jeunes de Macamic ont participé à l'événement. Le vendredi soir avait lieu un spectacle d'humour et une soirée dansante et le samedi, une journée remplie de kiosques et d'ateliers en rapport avec le sujet. C'était une très belle expérience pour les jeunes.

Pour finir, comme chaque année, les jeunes sont impliqués dans le

financement afin de financer leur activité de fin d'année. Le samedi 13 mai avait lieu un avant-midi d'emballage chez Maxi; près de 400 \$ ont été amassés par le Comité pour financer leur activité. Bravo!

Pour information, communiquez avec nous sur la page Facebook Comités jeunesse en milieu rural d'Abitibi-Ouest ou au bureau les mardis et jeudis au 819 333-2757.

Au plaisir de vous voir!

Cindy Boucher (Animatrice au local de Macamic)

Les Soirées des Merveilles

Sous le thème *Un train d'émotions*, venez assister aux soirées-chansonnières en compagnie de Gilles Parent dès 19 heures, au parc Tembec, les mercredis 28 juin et 5 juillet, le vendredi 14 juillet et le jeudi 20 juillet et au parc Optimiste de Colombourg, les mardis 4, 11, 18 et 25 juillet. Les dates et les lieux peuvent changer selon les besoins et la météo.

Source : Linda Morin, agente culturelle

Rubrique informative

Concours Un nom pour le parc



La Ville de Macamic souhaite trouver un nom au parc situé au coin de la rue Principale et de la 1^{re} Avenue Ouest.

Pour ce faire, la population est invitée, dans le cadre du 100^e, à baptiser le parc par le biais d'un concours.

Déroulement du concours

Chaque citoyen est invité à déposer sa suggestion à la bibliothèque ou à l'hôtel de ville. La date limite des dépôts est le lundi 26 juin 2017.

Le comité du concours sélectionnera les suggestions les plus représentatives de la Ville.

Chaque citoyen sera appelé à voter pour l'une des propositions retenues par le comité. La date limite pour voter est le 14 juillet 2017.

La suggestion gagnante sera annoncée durant la Semaine des Grandes Retrouvailles.

Modalités du concours

Toute personne désirant proposer un nom doit habiter à Macamic, incluant le secteur Colombourg.

Chaque suggestion doit être accompagnée d'une justification.

Pour être recevable, chaque suggestion devra être accompagnée du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de la personne participante.

Distinction

Le nom de la personne gagnante sera inscrit sur le panneau d'affichage du parc. Elle sera invitée à inaugurer le nom du parc.

Source : Linda Morin, agente culturelle

Évaluation du plan d'action MADA de Macamic



De par notre engagement et nos actions en faveur des aînés, la Ville de Macamic et ses citoyens contribuent à bâtir une société de tous âges où il fait bon s'épanouir et vieillir chez soi tout en demeurant au sein de notre communauté.

C'est avec beaucoup de fierté que le 2 février 2017, notre municipalité recevait, de la part de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, madame Francine Charbonneau, son certificat de reconnaissance en tant que Municipalité amie des aînés pour les années 2016-2018.

Tel que prévu dans la politique, une évaluation annuelle des réalisations a été effectuée par le comité de suivi MADA.

Comme vous le savez, notre plan d'action contient six grandes orientations dont chacune comporte des objectifs spécifiques à atteindre.

Durant notre première année d'implantation, nous avons adapté nos objectifs aux besoins manifestés par nos

citoyens. C'est pourquoi notre calendrier d'atteinte a été révisé et modulé sur les trois années opérationnelles de notre plan d'action.

Tout a été mis en œuvre pour prioriser la sécurité des résidents de la municipalité, notamment en adoptant un budget récurrent pour l'entretien des trottoirs, en établissant un horaire régulier de vérification des lumières et des lampadaires, en instaurant une vérification régulière des parcs, en installant un espace au Centre Joachim-Tremblay afin de permettre aux personnes à mobilité restreinte d'assister aux activités sportives et en repensant la signalisation près du Centre Joachim-Tremblay en aménageant une zone piétonnière adéquate et sécuritaire en bordure de la rue qui se rend jusqu'au pavillon Le Séjour.

Nous avons maintenu nos rencontres d'échange, la collaboration et la présence/surveillance des policiers de la Sûreté du Québec dans notre municipalité. Nous avons publicisé le rôle du policier-parrain et du plan de mesures d'urgence en sécurité civile de la municipalité par l'entremise du journal local Info-Mak.

Tel que demandé par les personnes sondées pour l'élaboration du plan d'action MADA, nous avons continué de bonifier l'offre de services de nos bibliothèques municipales afin de maintenir et développer les aptitudes de l'aîné et de sa famille dans toutes les dimensions de leur personne tant aux plans physique, cognitif, émotionnel que spirituel.

Un autre volet important a été intensifié, soit la communication des informations avec nos citoyens. La Ville de Macamic a acquis, avec la contribution de la MRCAO et du Club Lions de Macamic, un panneau électronique permettant d'informer la population, en temps réel, lors de situations qualifiées d'urgentes comme les avis d'ébullition, bris d'aqueduc... ainsi que de faire part des activités associatives de notre communauté.

Comme vous pouvez le constater, la première année d'implantation de notre plan d'action MADA déborde de réalisations. Notre taux d'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés sur une période de trois ans se chiffre à 45 %, ce qui est excellent pour un programme en démarrage.

Pour les années 2017 et 2018, la Ville de Macamic et le comité de suivi MADA consacreront leurs efforts au développement de services et de liens avec nos partenaires du milieu afin de coordonner nos actions pour aller toujours plus loin dans l'amélioration et l'intensification des services offerts à nos citoyens.

Des efforts supplémentaires seront également mis sur la communication aux citoyens par la restructuration du site Web de la Ville de Macamic qui devrait permettre une utilisation plus conviviale du site et mieux adaptée aux nouvelles technologies ainsi que de finaliser la mise en place du système d'appel automatisé aux citoyens.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à la mise en place d'actions concrètes pour améliorer la qualité de vie des aînés de notre territoire.

Un merci bien spécial au comité de suivi MADA et aux employés de la Ville de Macamic pour leur excellente implication.

**Suzie Domingue, conseillère
municipale responsable du dossier
MADA**

100^e anniversaire de Macamic



Un train de souvenirs...

Nous en sommes déjà rendus à notre saison Été Rayonnant dont le partenaire financier est BMR Matériaux Abitibi.

Plusieurs activités se sont déroulées au cours de la saison Printemps Enchanteur : le spectacle de musique irlandaise du Groupe Les Trèfles à 4 feuilles, avec dégustation de bières et bouchées par Chez Gibbs; le souper Talent-Show qui a permis à plusieurs artistes du secteur de démontrer leurs talents; le spectacle du Club de patinage artistique Les Fantaisistes; la comédie L'amitié sauve l'auberge; le FUN-O-LIONS. Toutes ces activités ont connu une grande participation et nous vous en remercions. Il ne faudrait pas passer sous silence, également, la collaboration de

nos partenaires associés; c'est grâce à votre implication que ces grandes réussites sont possibles.

Durant la Semaine des Grandes Retrouvailles, nous souhaitons organiser une exposition d'objets usuels anciens tels que de la vaisselle, des vêtements, des petits outils, des articles ménagers, des vieilles gravures, etc. Si vous désirez participer à cette exposition par le prêt d'articles, qui seront identifiés à votre nom, nous vous demandons de contacter Yvon Gagné au 819 782-4604, poste 225. Votre participation est essentielle pour la réussite de cette activité et soyez assurés que vos objets seront bien protégés, car nous assurerons une surveillance constante durant les heures d'ouverture.

Vous recevrez dans le Publisac, au début de juillet, le dépliant-souvenir des Fêtes du 100^e qui comprendra l'horaire de toutes les activités pour la Grande Semaine des Retrouvailles dont le partenaire financier est Desjardins; nous vous invitons à le consulter pour connaître toute la programmation des festivités.

Les billets pour le souper des Grandes Retrouvailles ont tous trouvé preneurs, 1 244 personnes auront le plaisir de partager leur train de souvenirs le 22 juillet. Si, par malheur, vous n'avez pu vous procurer vos billets, laissez-nous vos coordonnées avec le nombre de billets désirés; advenant des annulations, nous vous contacterons; téléphonez-nous à la bibliothèque au 819 782-4604, poste 275 ou à la ville au 819 782-4604, poste 225.

ACTIVITÉS Été Rayonnant :

PARTENAIRE DE SAISON : BMR MATÉRIAUX ABITIBI

17 juin : Randonnée et pique-nique au site du Grand Héron en collaboration avec les Chevaliers de Colomb de Macamic et les Producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue. Départ du sentier vers 10 heures 30

17-18 juin : Festival Atome de baseball mineur

24 juin : Spectacle MakDanse sur la patinoire du Centre-Joachim Tremblay à 19 heures

Randonnée à bicyclette : responsable, Florian Bélanger

27 juin : Conférence de presse à 17 heures à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic pour le lancement de la Semaine des Grandes Retrouvailles dont le partenaire financier est Desjardins

28 juin : Passage du train du centenaire en collaboration avec le C. N. (Canadien National) et le Comité du 100^e de La Sarre

ACTIVITÉS SEMAINE DES GRANDES RETROUVAILLES : PARTENAIRE : DESJARDINS

14 juillet : Feu d'artifice du 100^e, près du Chalet multi-services

15 juillet : Tournoi de balle, en arrière du H.L.M., au terrain de balle, organisé en collaboration avec le Club Lions de Macamic

Grandeur Nature, démonstration médiévale, au terrain de soccer près du pavillon Le Séjour

Soirée de musique et de danses folkloriques à 19 heures, au Centre Joachim-Tremblay, organisée par les Clubs de l'Âge d'Or de Macamic et de Colombourg

16 juillet : Messe du 100^e à 10 heures 30 à l'église St-Jean-l'Évangéliste

Pont musical à l'intérieur du pont Molesworth situé sur la 1^{re} Avenue Est

Course de boîtes à savon à 14 heures sur la 8^e Avenue Ouest près du pavillon Tremblay organisée en collaboration avec les Chevaliers de Colomb Macamic Conseil 3293

17 juillet : Scellage de la capsule temporelle à 14 heures à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic

18 juillet : Musique folklorique suivie d'une représentation de la Troupe de théâtre de la Vieille Grange au sous-sol de l'église, sous le thème : « **Quand on part en peur** ». Ouverture des portes à 12 heures 30

Bingo du 100^e à 19 heures au Centre Joachim-Tremblay; plus de 5 000 \$ en prix dont un gros lot de 2 000 \$

19 juillet : Parade de bateaux en lumière vers 21 heures 30 au quai du lac Macamic

20 juillet : Pique-nique et spectacle à 17 heures au parc Tembec

21 juillet : Porte ouverte à la caserne à 14 heures et retrouvailles des pompiers à 17 heures, sous la formule de 5 à 7

22 juillet : Parade du 100^e à 14 heures, chars allégoriques, mascottes, clowns, etc.

Banquet des Retrouvailles Grandioses au Centre Joachim-Tremblay, ouverture des portes à 16 heures 30

Spectacle du groupe Custom sous le chapiteau à 21 heures, entrée libre pour tous

23 juillet : Brunch dans les restaurants de la ville

Expositions

- **Histoire religieuse de Macamic au presbytère du 16 au 21 juillet entre 13 et 16 heures**

- **De Maire en Maire à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic**
- **Objets anciens à l'hôtel de ville de Macamic du 15 au 23 juillet entre 13 et 16 heures**

**SURVEILLEZ L'HORAIRE DES
ACTIVITÉS SUR LE TABLEAU
ÉLECTRONIQUE
ET L’AFFICHAGE DANS LES
COMMERCES**

Gilles Parent, président du Comité du 100^e

Théâtre de la Vieille Grange

Ne manquez pas le théâtre interactif, tous les dimanches et les mercredis de juillet.

La Vie dans nos Cantons du Théâtre de la Vieille Grange vous présente deux thèmes :

Quand on part en peur les 2-5-9-16 juillet 2017

Quand on se débat comme un démon dans l'eau bénite les 19-23-26-30 juillet 2017

Musique folklorique à 13 heures et théâtre à 14 heures

Endroit : en face de l'École du Rang II, au 269, Route 111, Authier

Contribution volontaire suggérée : 5 \$ et plus par personne

Programme Nouveaux horizons pour les aînés - Projets communautaires

À tous les organismes concernés

Voici le tant attendu appel de projet du programme Nouveaux horizons pour les aînés; vous avez jusqu'au 23 juin prochain pour déposer des projets. Consultez le lien ci-dessous pour plus de détails.

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/nouveaux-horizons-aines-communautaires.html>

Source : Julie Mainville, MRCAO

Le calendrier des activités

Jun	5	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	24	Fête nationale au parc Tembec de 13 heures à 16 heures
	28	Les Soirées des Merveilles, soirée-chansonnier avec Gilles Parent au parc Tembec, à 19 heures
Juillet	4	Réunion du conseil municipal à 19 heures
	4-11-18-25	Les Soirées des Merveilles, soirée-chansonnier avec Gilles Parent au parc Optimiste de Colombourg, à 19 heures
	5 et 14	Les Soirées des Merveilles, soirée-chansonnier avec Gilles Parent au parc Tembec, à 19 heures
	20	Les Soirées des Merveilles, soirée-chansonnier avec Gilles Parent, au parc Tembec, à 19 heures (lunch et spectacle)
	30	Messe au cimetière de Macamic, à 11 heures

Vous pouvez consulter l'horaire des activités du 100^e aux pages 30 à 33 de cette édition de l'Info-Mak.

Bingo

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.
2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Mardi : 11 heures 30 à 13 heures
Mercredi : 11 heures 30 à 16 heures
19 heures à 20 heures 30

Macamic

Lundi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Mercredi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Vendredi : 18 heures 30 à 20 heures 30
Samedi : 10 heures à 12 heures



Voir l'**horaire d'été** de la
bibliothèque de **Macamic** à la
page 20

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 10 août 2017, **la date limite pour apporter vos textes est le 14 juillet 2017**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com

eMak : complément électronique de l'Info-Mak

Depuis janvier 2016, certains des textes que nous recevons pour publication sont diffusés dans l'**eMak**, un nouveau média, complément électronique de l'Info-Mak, que vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications »; vous y trouverez, entre autres, des textes qui étaient habituellement publiés dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le numéro de téléphone est le	819 782-4604	<u>Poste</u>
Monsieur Claude N. Morin	Maire	270
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Guillaume Ratelle	Directeur des travaux publics et dir. général adjoint	224
Madame Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Monsieur Yvon Gagné	Coordonnateur des Fêtes du 100 ^e	225

SERVICES D'URGENCE

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24 h	Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance			9-1-1

CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Coordonnatrice en loisirs	Madame Myriam Audet	230
Animateur en loisirs	Monsieur Marco Desforges	231
Bureau de service	Monsieur Jean Morin	234
Madame Lucette Bastien	Resp. du bingo hebdomadaire à temps partiel	231
Restaurant Centre Joachim-Tremblay	Madame Caroline Depont, concessionnaire privé	237
Info-loisirs Horaire des activités		2
Cercle des Fermières		232
Monsieur Benoît Mandeville	Ing. forestier - Agence forêts privées (ARFPA)	233

BIBLIOTHÈQUES

Madame Ginette Labbé	Responsable bibliothèque de Macamic	274
Madame Linda Morin	Agente culturelle	275
Madame Noëlla Royer	Responsable bibliothèque de Colombourg	819 333-5783

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame Suzanne Poliquin	Directrice générale	819 787-6340
-------------------------	---------------------	--------------

CLUB DE LA FRATERNITÉ

Madame Pauline Goulet	Bénévole	819 782-4866
-----------------------	----------	--------------

Adresse électronique :	macamic@mrcao.qc.ca
Site Internet :	www.villemacamic.qc.ca